



Assistance spécialisée Informatique et Libertés

Maîtriser votre conformité CNIL

La réglementation sur les données personnelles s'est renforcée depuis janvier 2006 tout en octroyant des marges de manœuvres aux entreprises dans la gestion de leur conformité. Utiliser ces opportunités nécessite la mise en place d'une organisation efficace de gestion des déclarations, mais aussi d'accompagnement et de sensibilisation des opérationnels concernés.

Pour mettre en œuvre un tel processus, incarné par le Correspondant Informatique et Libertés en titre ou un Responsable des déclarations CNIL, il faut disposer des compétences appropriées à un domaine qui est à la fois juridique, technologique et sécuritaire.

Notre intervention d'assistance répond à vos préoccupations :

- ▲ Modéliser la fonction, ses procédures, ses outils de pilotage et de reporting,
- ▲ Intervenir en conseil sur des projets, des analyses de besoins ou des incidents,
- ▲ Fédérer chacun autour des objectifs de déclaration et de protection des données personnelles,
- ▲ Établir les dossiers d'autorisation et les clauses contractuelles appropriées (exportation de données à l'étranger, sous traitance de traitements, géo localisation, biométrie, etc.),
- ▲ Apporter une valeur ajoutée au processus de progrès au sein de l'entreprise.

Créer la fonction Informatique et Libertés ou la pérenniser demande crédibilité, réactivité et proximité avec les métiers d'une entreprise

Notre assistance vous permet de vous y consacrer pleinement par l'apport de nos prestations d'assistance spécialisées

Pour en faire un levier de progrès interne

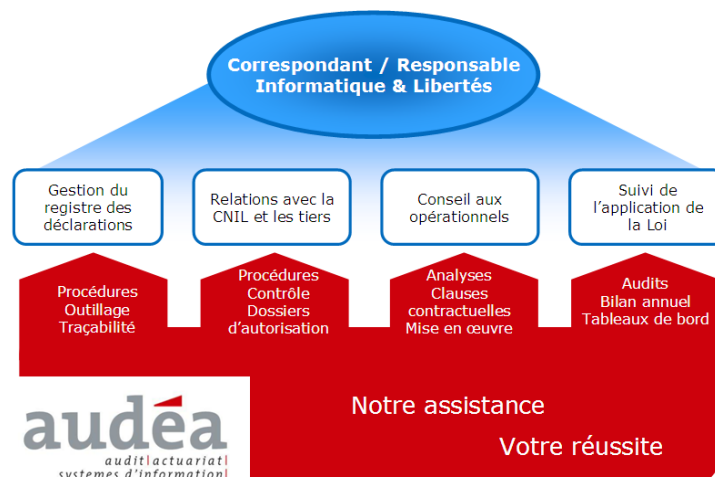
Spécialisé dans l'audit et l'accompagnement de la fonction informatique, **audéa** a développé une méthodologie et **des outils adaptés à la gestion et à l'amélioration de votre conformité Informatique et libertés.**

Dans le cadre d'une démarche de mise en conformité, de création d'un poste de Correspondant Informatique et Libertés ou d'amélioration permanente, nos auditeurs vous accompagnent en toute indépendance.

Afin de maximiser la valeur ajoutée de la protection des données personnelles, nous favorisons son appui sur les structures déjà existantes de maîtrise des risques :

- ▲ Contrôle interne métier et DSI,
 - ▲ Sécurité des SI et sensibilisation des acteurs,
 - ▲ Expertise juridique et élaboration de contrats,
- audéa** enrichit ces synergies par l'apport :
- ▲ D'une démarche « orientée client »
 - ▲ D'outils d'analyse et de suivi techniques et organisationnels
 - ▲ De recommandations éprouvées, adaptées aux capacités humaines et techniques rencontrés

Nos prestations d'assistance Informatique & Libertés





Exemple de réalisation

Mission Assistance conformité à la loi Informatique et Libertés

Client Organisme de gestion HLM

Date Mai 2006

■ Nature des travaux

Dans le cadre de la refonte du Système d'Information métier, nous avons réalisé l'audit-diagnostic de conformité à la loi Informatique et Libertés.

Nos travaux ont consisté à :

- ▲ Analyser l'organisation de contrôle interne dans le domaine Informatique et Libertés
 - Suivi des demandes de tiers,
 - Sensibilisation des responsables de traitements,
 - Contrôles réguliers de couverture juridique,
- ▲ Analyser le registre des déclarations
 - Traitements dispensés, déclarations simplifiées,
 - Déclarations et autorisations,
 - Demandes en cours,
- ▲ Analyser la relation contractuelle avec les prestataires concernant les données personnelles,
- ▲ Synthétiser les constats effectués,
- ▲ Proposer des pistes d'amélioration.

■ Résultats

▲ Constats

Les déclarations CNIL sont effectuées par le service juridique qui agit comme conseil aux opérationnels mais n'a pas la responsabilité entière de la conformité CNIL. Elle dépend donc de la bonne volonté des chefs de projet et de leur degré de connaissance du problème. Ainsi, les trois dernières déclarations ont été réalisées plusieurs années après la mise en production du traitement. Concernant les prestataires, un seul contrat intègre les règles de conformité CNIL de l'organisme.

▲ Recommandations

- Instituer le service juridique comme point focal des questions CNIL, chargé des déclarations mais également du contrôle de conformité interne,
- Établir un document de synthèse édictant clairement les règles maison de conformité (refus des traitements nécessitant autorisation sans accord écrit de la direction), les limites de responsabilité avec les prestataires majeurs et proposant des clauses contractuelles types,
- Sensibiliser les chefs de projets opérationnels aux obligations de l'organisme,
- Mettre en place un contrôle annuel de conformité pour les projets les plus sensibles.

▲ Plan d'action

Notre client s'est efforcé d'améliorer son suivi des dossiers CNIL. Ces travaux l'ont conduit à :

- Centraliser la gestion et le contrôle permanent de ces questions,
- Mettre en place des procédures standardisées de prise en compte,
- Intégrer le service juridique à la gestion du portefeuille projets de la DSI, afin de rendre plus efficace l'anticipation des risques et de mutualiser les coûts.